

AVIS DE NÉGOCIATION D' ACTIONS

La Bourse des valeurs canadiennes (la « CSE ») fera partie du meilleur cours acheteur et vendeur national (NBBO) protégé

En réponse à l'[Avis 23-316 du personnel des ACVM](#) et à l'[Avis 17-0027 de l'OCRCVM](#), la CSE deviendra un marché protégé pour l'application du régime de protection des ordres (le « RPO ») à compter du 1^{er} avril 2017.

Les incidences sur la Bourse de Toronto (la « TSX »), la Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») et la Bourse Alpha TSX (la « TSXA ») à l'égard de l'appariement et de l'exécution des ordres sont indiquées ci-après.

- TSX, TSXV et TSXA : Les fonctions du RPO (modification du cours du RPO et annulation du RPO) procureront une protection uniquement à l'égard de la négociation basée sur les meilleurs cours affichés sur les marchés protégés.
- TSX et TSXV : L'amélioration du cours des ordres cachés et la modification du cours des ordres à cours attaché seront déterminées en fonction du NBBO protégé.
- TSX et TSXV : L'exécution automatique des lots irréguliers négociables s'effectuera au NBBO protégé.
- TSXA : L'exécution automatique des lots irréguliers négociables s'effectuera au cours le plus avantageux entre le meilleur cours acheteur et vendeur de la TSXA et le NBBO protégé.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre gestionnaire des comptes.

Jeff Foster	416 947-4229
Graham MacKenzie	416 947-4534
Matthew Lee	416 947-4665
Michael Tintinaglia	416 947-6679

